

Neuvaine du mois d'avril. 2024

Au cours de la neuvaine de ce mois, nous serons particulièrement présents auprès des personnes qui se préparent à répondre à leur vocation dans notre Famille Sa-Fa, en particulier les postulants et les novices. Les paroles du frère Gabriel à l'égard des personnes en formation nous accompagneront durant ces journées. Les premiers textes concernent les postulants et les autres les novices.

Prière pour chaque jour

Dieu notre Père, qui as suscité dans l'Église,
le Vénérable Frère Gabriel Taborin
pour promouvoir l'éducation chrétienne,
la catéchèse et l'animation liturgique,
accorde-nous qu'en partageant son charisme,
nous sachions remplir notre mission aujourd'hui
pour le bien de la famille et de la société
avec la force de ton Esprit.
Et, si telle est ta volonté,
fais qu'il soit inscrit au nombre des saints,
en nous accordant par son intercession
la grâce dont nous avons besoin...
(on peut mentionner les noms des personnes...)
Nous te le demandons avec insistance
par notre Seigneur Jésus-Christ. Amen



Jour 16.

“Les postulants qui sont selon le cœur de Dieu et qui remplissent d'ailleurs toutes les autres conditions exigées par nos Règles, sont d'une immense ressource pour notre Congrégation; ils contribuent à étendre ses rameaux au loin et à satisfaire aux nombreuses demandes qui nous sont faites.”. (Circulaire 10)

Jour 17.

“Les bons postulants, qui, façonnés à la science et à la vertu dans notre maison de Noviciat, iront ensuite faire glorifier Dieu et coopérer au salut des âmes (...) la vraie vocation à la vie religieuse ne dépend point des hommes, mais de Dieu, qui sait fournir à ceux qu'il y appelle les moyens de l'embrasser”. (Circulaire 17)

Jour 18.

“Lorsque les postulants sont admis à commencer leur noviciat, le Supérieur de la maison leur remet le GUIDE ou RÈGLE DES FRÈRES DE LA SAINTE FAMILLE, en leur recommandant de l'étudier avec la plus sérieuse attention, afin de s'instruire d'avance des Règles qu'ils auront à suivre toute leur vie dans l'Association, si Dieu leur accorde la grâce d'y être reçus à la fin de leur noviciat.” (N.G. XLIV).

Jour 19.

“Le noviciat sera de deux ans. (...) Cependant il pourra être abrégé ou prolongé au besoin, le tout selon la volonté des novices et l'approbation des Supérieurs qui ne devront jamais agir à cet égard qu'après de mûres et solides réflexions et qui se pénétreront profondément de la nécessité de bien former les sujets, d'abord aux connaissances nécessaires au salut ainsi qu'à toutes les vertus, non seulement à celles qui sont les plus nécessaires à un chrétien pour être sauvé, mais encore à celles qui leur sont nécessaires dans leur état”. (C 1836, XI)

Jour 20.

“Le temps du noviciat est nécessairement employé par les Novices à examiner leur vocation, à acquérir les vertus religieuses, à étudier la doctrine chrétienne, les Règles, les prières et les pratiques en usage dans l'Association. Néanmoins, ils se livrent encore, pendant quelques heures chaque jour, à l'étude des connaissances nécessaires à l'enseignement, ou à divers travaux manuels, quand les Supérieurs le jugent convenable. (NG XLV).

Jour 21.

“Il s'attachera à développer dans les Novices les qualités de l'esprit et du cœur; il étudiera leur caractère, corrigera leurs défauts et les instruira de tous les devoirs de l'état religieux. Il ne leur laissera rien ignorer de ce qui doit les déterminer dans le choix de leur vocation; il leur parlera des beautés et des avantages de la vie religieuse; mais il ne leur dissimulera pas les peines qui peuvent s'y rencontrer. Il examinera avec soin si chacun a un bon jugement et un sens droit, de la piété, et enfin les qualités exigées pour l'état religieux” (NG 1155).

Jour 22.

“Il leur apprendra à être doux, affables et prévenants, selon les règles de la civilité chrétienne et religieuse; il exigera que l'ordre et la propreté règnent sur leur personne et dans ce qui leur appartient. Il devra les encourager, leur donner des avis analogues à leurs besoins, et s'insinuer autant que possible dans leur esprit, afin de pouvoir les connaître à fond. Il les formera à l'oraison et aux autres exercices de piété de la vie religieuse en usage dans la Congrégation”. (NG 1156)

Jour 23.

“Les Frères que le Supérieur jugera à propos d'adjoindre au Maître des Novices pour faire la classe (...) Ils feront tous leurs efforts pour les former sur toutes les parties de l'enseignement, s'appliqueront à développer leur intelligence, insisteront sur les principes, suivront exactement la méthode de l'Institut, et observeront en tout le règlement des classes du Noviciat”. (NG 1157)

Jour 24.

“L'époque de la profession est assurément une des plus importantes de la vie: se consacrer à Dieu sans partage et sans réserve et contracter l'obligation de suivre les conseils évangéliques, tel est l'effet de la profession religieuse. Nos chers Novices doivent donc s'y préparer de la manière la plus sérieuse” (Circulaire 12)

Animation de la Cause du Fondateur. Avril 2024